

Le fleurissement occupe une place importante dans l'embellissement des collectivités. Si elle doit répondre à différentes contraintes, notamment environnementales, cette activité n'est pas sans risque pour les agents.

## Les risques

Les activités de plantation, arrosage, entretien des massifs... exposent les agents à de nombreux risques parmi lesquels :

- Le risque biologique / infectieux par contact avec des déchets, morsures, piqûres d'animaux, insectes ou parasites : morsures de serpent, maladie de Lyme, leptospirose, morsure de chien...
- Les troubles musculo-squelettiques induits par des postures contraignantes, des gestes répétitifs, des ports de charges.
- Le risque routier lorsque l'agent intervient en bord de voirie, sur les rond points...
- Les risques liés aux travail en extérieur, exposition au soleil, aux fortes chaleurs, aux intempéries.
- Le risque chimique voire cancérigène, mutagène et reprotoxique lié à l'utilisation de produits phytosanitaires.
- Les chutes de plain pied.
- ...

## Prévoir et organiser

Certains risques peuvent être supprimés ou à défaut réduits en anticipant en amont certains aspects de l'activité. Par exemple :

Dès la conception des massifs :

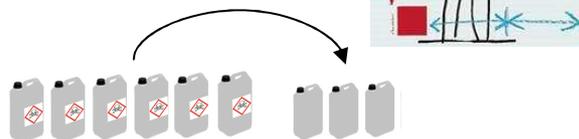
- Intégrer des critères d'entretien, d'arrosage... dans le choix et la conception de vos massifs. Par exemple en évitant de placer des plantes demandant un entretien important dans des zones difficiles d'accès.
- Prévoir les moyens d'arrosage adaptés pour les jardinières placées en hauteur (perche) afin de limiter le risque de chute de hauteur.

Dans les serres :

- Favoriser le travail à hauteur des hanches et limiter le recours à la manutention manuelle (chariots).

Dans le choix des produits :

- Réduire les quantités de produits phytosanitaires utilisés.
- Privilégier les produits les moins toxiques pour l'homme.



Dans l'organisation du travail

- Limiter le travail à la chaleur (préférer le travail dans les zones exposées au soleil tôt le matin).
- Alternier les tâches afin de réduire l'impact des gestes répétitifs sur l'organisme (nettoyer un massif puis arroser par exemple) .



## Se former



... aux risques liés à l'activité physique : formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique).

... aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires : à compter du 1er octobre 2014, chaque utilisateur devra être détenteur du certificat "certiphyto".

**Certiphyto** (cf. fiche réglementation R06 "Certiphyto")



... aux gestes de premiers secours (SST : Sauveteur Secouriste du Travail, PSC1 : Prévention et Secours Civiques de niveau 1).

## Préparer son intervention...

Préparer son chantier, c'est entre autres :

- Prévoir les outils et équipements nécessaires et adaptés à l'activité.
- Analyser les risques pour mieux les prévenir. Par exemple : prévoir des panneaux de signalisation routière et une tenue haute visibilité pour des interventions en bordure de voirie ; en cas de co-activité se prémunir contre les risques induits par l'activité des collègues (nuisances sonores, projection...).
- Prendre connaissance des prévisions météorologiques .
- Vérifier la présence de la trousse de secours dans le véhicule.

## Se protéger...

... du soleil et des intempéries en adaptant sa tenue : casquette ou chapeau, crème solaire, port de vêtement résistant aux UV, vêtement de pluie...

...en assurant son hygiène personnelle : lavage des mains avant de manger boire ou fumer, nettoyage des tenues, des chaussures ou bottes, changement de tenue pour l'utilisation de produits phytosanitaires...

...en vérifiant ses vaccinations notamment tétanos, leptospirose (si le médecin de prévention l'a préconisée).

...en vérifiant régulièrement la présence éventuelle de tiques sur le corps.

...en adoptant des gestes sûrs (travailler le dos droit, utiliser la force des jambes pour soulever une charge...).

... en portant les équipements de protection individuelle adaptés (gants, tenue haute visibilité, bouchons anti bruit, masque à cartouche lors de l'utilisation et la préparation des produits phytosanitaires...).

... en utilisant des protecteurs pour le travail à genoux (genouillères, agenouilloir, tapis...).



## Réagir en cas d'accident

Sur chaque chantier ou lieu de travail, mettre à disposition des agents une trousse de secours dont le contenu est adapté aux risques qu'ils encourent (cf. fiche technique secours S01 "la trousse de secours"). Avoir dans chaque équipe un ou plusieurs agents formés aux gestes de premiers secours.



## Références

Fiches techniques du centre de gestion du Doubs :

- Fiche S01 « la trousse de secours »
- Fiche R06 « certiphyto »
- Fiche E02 « quels gants pour quel usage ? »
- Fiche E06 « les vêtements haute visibilité »
- Fiche E09 « les tenues spécifiques pour le personnel des espaces verts »